

# Communauté de communes du canton de MONTMARTIN SUR MER

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 28 décembre 1992)

## **A - COMPETENCES OBLIGATOIRES (article L5214-16 du CGCT)**

### **A1 - Aménagement de l'espace**

**A10 - Aménagement de l'espace** - Etude, création, réalisation, extension et gestion de zones artisanales, commerciales et industrielles d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les zones d'une superficie d'un seul tenant supérieure à 5 ha. Sont exclues du champ d'application les zones existantes à la date du présent arrêté.

**A11 - Aménagement de l'espace** - Adhésion au Syndicat mixte du Pays de Coutances pour l'élaboration et la gestion du SCOT et du schéma de secteur, et pour l'élaboration et le suivi de la charte du Pays de Coutances.

**A12 - Aménagement de l'espace** - Construction, gestion et fonctionnement d'un accueil de loisirs sans hébergement (CLSH) ainsi qu'un Point d'accueil Jeunes en faveur de l'accueil des jeunes enfants et des adolescents du canton et hors canton. Sont d'intérêt communautaire l'Accueil de Loisirs de Quettreville sur Sienna et le Point Accueil Jeunes de Montmartin sur Mer.

**A13 - Aménagement de l'espace** - Aménagement numérique du territoire :

\* établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de la communication : adhésion au syndicat mixte "Manche numérique"

\* étude, création et gestion d'espaces publics numériques communautaires. Sont d'intérêt communautaire les espaces publics numériques "La souris de la plage" à Hauteville sur Mer et "Louis Beuve" à Quettreville sur Sienna.

**A14 - Aménagement de l'espace** - Compétence dans le domaine de la distribution d'eau potable :

- production, distribution et facturation de l'eau potable aux adhérents du canton
- étude, construction, aménagement et entretien de tous équipements et ouvrages liés à la distribution de l'eau potable sur le canton
- travaux de renouvellement et d'extension des ouvrages liés à la production d'eau potable
- adhésion au syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable.

**A 15 -Aménagement de l'espace** - compétence élaboration, réalisation, modification et révision des documents d'urbanisme

### **A2 - Action de développement économique**

**A20 - Action de développement économique** - Mise en place de la taxe professionnelle de zone

**A21 - Action de développement économique** - Garanties d'emprunts souscrits par les entreprises dans le respect des ratios autorisés et dans le cadre d'un crédit-bail

**A22 - Action de développement économique** - Aides dans le domaine d'actions économiques : adhésion à Centre Manche Initiative.

**A23 - Action de développement économique** - en faveur du Tourisme :

- construction, aménagement, gestion et fonctionnement d'un office du tourisme communautaire. Est d'intérêt communautaire l'office de tourisme d'Hauteville sur Mer
- développement touristique communal, uniquement pour les actions de promotion et pour les animations d'envergure cantonale
- promotion et organisation de randonnées
- élaboration d'outils de communication et d'information ayant trait à la promotion des équipements touristiques du canton
- étude et aménagement d'une cale d'accès à la mer et d'un quai lieu-dit "le Hâble" à Regnéville sur Mer.

**A24 - Action de développement économique** - Aide au fonctionnement du comice agricole.

## **B - COMPETENCES OPTIONNELLES (article L5214-16 du CGCT)**

### **B1 - Protection et mise en valeur de l'environnement**

**B10 - Environnement Protection** - Transfert de la compétence totale collecte, transport, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés au Syndicat de la Perelle (ex SIRTOM) au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : adhésion au syndicat de la Perelle

**B11 - Environnement Protection** - Etudes, construction, extension de la déchetterie communautaire située à Hyenville

**B12 - Environnement Protection** - Adhésion au SYMEL pour ses actions en faveur de la protection des espaces naturels

**B13 - Environnement Protection** - Entretien et nettoyage des places en période estivale

**B14 - Environnement Protection** - Construction de dalles de propreté

**B15 - Environnement Mise en valeur** - Entretien et aménagement des rivières et des cours d'eau transférés au Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne : adhésion au SIAES.

**B16 - Environnement Protection** - Etude de l'impact des eaux de pluie sur les débordements de cours d'eau à l'échelle du territoire communautaire (PAPI).

### **B2 - Création, aménagement, entretien de voirie hors agglomération et hors lotissement**

**B20 - Création, aménagement, entretien de voirie** - Fauchage, éparage, curage, débarnage, fourniture de cailloux et d'enrobé à froid pour les chemins de randonnées listés ci-après :

- . n° 1 et 2 - circuits des marais et des fours à chaux à Regnéville sur Mer
- . n° 3 et 4 – circuits du Colombier et du Moulin à Montmartin sur Mer
- . n° 5 - circuit de la tourelle au capitaine à Hauteville sur Mer
- . n° 6 et 7 - circuits des dunes et du Bocage à Annoville
- . n° 8 – circuit des matelots à Lingreville
- . n° 9 – circuit des Monts et Vallées à Montchaton
- . n° 10 – circuit du tour du village à Hérenguerville
- . n° 11 – circuit sur les traces de Caroline à Hyenville
- . n° 12 et 13 – circuits du Pont neuf et des Moulins à Orval
- . n° 14 – circuit du Moulin de Sey à Trelly
- . n° 15 – circuit des Marguerites à Contrières
- . n° 16 – circuit des loges à Quettreville sur Sienne
- . un circuit GRP "à l'ombre des dunes"

**B21 - Création, aménagement, entretien de voirie** - Travaux dont les dépenses sont de fonctionnement et d'investissement pour les voies tracées en bleu. Une carte est établie par commune avec une numérotation affectée à chaque voie et jointe aux statuts.

**B22 - Création, aménagement, entretien de voirie** - La communauté de communes assure pour le compte des communes le fauchage, l'éparage, le curage, le débarnage, la fourniture de cailloux et d'enrobé à froid pour les voies communales et les chemins ruraux desservant au moins une habitation selon une programmation annuelle, hors agglomération et hors lotissement. Une carte par commune avec un traçage de couleur orange des voies concernées.

**B23 - Création, aménagement, entretien de voirie** - La communauté de communes assume pour le compte des communes l'entretien des busages existants sur les voies oranges et vertes.

### **B3 - Equipements culturels, sportifs et enseignement élémentaire et préélémentaire**

**B30 - Equipements sportifs** - Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire suivants : gymnase, plateau sportif, centre régional d'escalade et site des carrières naturelles d'escalade situés à Montmartin sur Mer.

**B31 - Equipements sportifs** - Construction, aménagement et gestion de postes de surveillance de baignade et de sauvetage en mer.

**B32 - Equipements sportifs** - location de bassin de piscine pour les écoles primaires du canton ainsi que pour le collège sur le temps scolaire.

**B33 - Equipements sportifs** - achat de matériel nautique pour la mise à disposition de l'Association nautique Hautaise.

### **B4 - Action sociale d'intérêt communautaire**

**B40 - Action sociale d'intérêt communautaire** - Création d'un centre intercommunal d'action sociale ayant pour missions la conduite d'études, la création, l'extension et la gestion de la maison de retraite "Les Dunes" ainsi que des services annexes organisés auprès des personnes âgées du canton.

**B41 - Action sociale d'intérêt communautaire** - Gestion de la banque alimentaire

**B42 - Action sociale d'intérêt communautaire** - Création, gestion et fonctionnement d'un Relais Assistantes Maternelles qui a pour but d'organiser des rencontres et de tenir des permanences pour les assistantes maternelles et les parents du canton  
- création d'un atelier jeux pour les enfants du canton de 0 à 3 ans.

### **B5 - Tout ou partie de l'assainissement**

**B50 - Assainissement** - mise en place d'un service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif (contrôle des installations existantes, neuves et contrôle périodique de bon fonctionnement). Réhabilitation et entretien des installations d'assainissement non collectif.

## **C – COMPETENCES FACULTATIVES (au sens de l'article L5211-17 du CGCT)**

### **C1 - Adhésions par conventions**

**C10 - Adhésion** - participation sous forme de subvention aux associations pour des manifestations d'ampleur cantonale, départementale et régionale qui oeuvrent dans le domaine de la culture, des loisirs, du sport, aide à l'amicale des pompiers

### **1- C2 - Services d'incendie et de secours**

**C20 - Services d'incendie et de secours** - Construction de réserves d'eau pour la défense contre l'incendie dans les communes du canton. La communauté de communes prend en charge financièrement 50 % du coût.

### **C3 - Actions de coordination administrative intra ou extra communautaire**

**C31 - Action de police administrative** - Prise en charge des frais de garde (10 jours ouvrés maximum) dans un chenin et de l'euthanasie des chiens errants.

### **C4 - Ramassage scolaire et transports collectifs de personnes**

**C41 - Ramassage scolaire** - Transports scolaires en tant qu'organisateur secondaire pour le Département de la Manche.

**C42 - Transports collectifs de personnes** - Transports liés aux activités scolaires, périscolaires et extrascolaires dans le cadre du Contrat éducatif local (CEL) :

\* pour les primaires et le collège :

transport vers la piscine de Coutances et la piscine du centre PEP, transport vers l'AHN à Hauteville sur Mer pour le cycle voile

\* pour les primaires :

transport dans le périmètre du canton de Montmartin sur Mer pour le cycle environnement avec l'association Avril - transport dans le cadre de ciné-cinécole - transport vers les Espaces public numériques communautaires dans le cadre de l'initiation à l'informatique et du B2I – transports des CM2 vers le collège pour la visite de l'établissement avant la rentrée en 6<sup>ème</sup>, - transport dans le cadre de la demande du conseiller pédagogique primaire une fois par an et du défi lecture.

**C43 - Transports collectifs de personnes** - Service public à la demande de transport non urbain de personnes, par délégation du Département de la Manche.

### **C5 - Activités pédagogiques et de loisirs dans le respect de la carte scolaire**

**C50 - Activités pédagogiques** - Mise en place d'activités péri et extrascolaires dans le cadre du projet éducatif local :

\* accompagnement scolaire dans les écoles primaires du canton, aide aux classes CLIS

\* animation sportive ou socio-culturelle 2 h par semaine au collège

\* participation financière dans le cadre du "défi lecture" et des actions prévues au CEL

\* location de bassin de piscine, participation financière pour la voile, le ciné-cinécole et le B2I

\* mise à disposition des élèves du primaire de malles pédagogiques.

**C51 - Activités pédagogiques** - Fourniture d'un ensemble informatique neuf ou d'occasion pour la première installation dans les classes des écoles primaires du canton.

### **C52 - Activités péri et extra scolaires**

- Gestion, organisation et fonctionnement de l'accueil collectif des mineurs intercommunal extrascolaire

- Gestion, organisation et fonctionnement des animations extrascolaires

- Gestion, organisation et fonctionnement des trois heures hebdomadaires de temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

- Animations sportives ou socio-culturelles au collège

- Participation financière pour les activités proposées dans le cadre des cycles écoles (voile, ciné-cinécole, escalade, cycles environnement...) et dans le cadre des cycles collège (voile, intervention sculpteur...).

Chaque commune conserve ses compétences : gestion, organisation et fonctionnement de la restauration scolaire, gestion, organisation et fonctionnement du service d'accueil collectif de mineurs périscolaire (garderie matin, midi et soir).